

*Ce document **non confidentiel** est à remplir obligatoirement par les familles en chaque début d'année scolaire, il est destiné à l'infirmière du lycée et aux services hospitaliers qui pourraient éventuellement recevoir votre enfant.*

Fiche d'urgence à l'attention des parents

(A photocopier par le lycée et remettre aux services de transport d'urgence)

Identité de l'élève :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Classe :
Adresse :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 : Nom, Prénom :
Adresse :
Responsable légal n°2 : Nom, Prénom :
Adresse :

Personnes à contacter :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :

	N° tel. Portable	N° de tel. Travail	Autre numéro
Responsable légal n°1 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Responsable légal n°2 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de portable de l'étudiant(e) pour les classes post-bac :	<input type="text"/>		
Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :	<input type="text"/>		

En cas de changement de coordonnées tél. en cours d'année, merci de bien vouloir en informer par mail l'infirmière du lycée (sarah.nguyen-tan-hon@ac-besancon.fr), afin que les représentants légaux puissent être joints en cas de besoin.

Autres informations :

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant :

Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant (problème de santé, allergies, traitements médicamenteux, suivi particulier, etc...) vous pouvez les indiquer ci-dessous ou les joindre à ce document, sous pli cacheté à l'attention de l'infirmière scolaire Mme Nguyen Tan Hon :

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux :